



Rapport d'orientation budgétaire 2024

Contenu du rapport d'orientation budgétaire (ROB) pour la commune (cat. plus de 3500 habitants) Débat d'orientation budgétaire et publicité du rapport

Depuis 2017, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget un rapport comportant :

- ❑ 1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur **les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes**, en fonctionnement et en investissement :
 - les hypothèses retenues pour construire le projet de budget, en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions
 - les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et Haut Bugey Agglomération
- ❑ 2° La **présentation des engagements pluriannuels** :
 - les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement avec une prévision des dépenses et des recettes
- ❑ 3° Des informations relatives à la **structure et la gestion de l'encours de dette** contractée et les perspectives pour le projet de budget (le profil de l'encours à la fin de l'exercice)

Objectifs :

=> évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'**épargne brute**, d'**épargne nette** et de l'**endettement** à la fin de l'exercice

Ce ROB donne lieu à un débat sur les orientations budgétaires (DOB) au **conseil municipal du 28 février 2024**. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Ensuite,

Le rapport est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président d'Haut Bugey Agglomération dont la commune est membre dans un délai de quinze jours.

Il est mis à la disposition du public à la mairie, dans les quinze jours suivants la tenue du DOB

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents (site internet de la commune <https://www.plateauhauteville.fr/la-ville/vie-municipale/5078.html>) et consultable en mairie sur demande au service comptabilité.



Le contexte extérieur

Sources :

CAISSE d'EPARGNE
Banque de France
INSEE

Contexte international, économique et climatique inédit

- ❑ **Guerres dans le monde en 2023 ... + nouveaux conflits en 2024 => augmentation des risques**
- ❑ **Attentifs à l'évolution des conflits internationaux et après bientôt 2 ans de lutte contre l'inflation notamment provoquée par le marché des prix de l'énergie, la plupart des Etats se trouvent dans une situation économique tendue, même quand, comme en France, ils peuvent présenter des taux de croissance et d'emplois positifs. Principal levier utilisé par les banques centrales, les taux d'intérêt ont largement augmenté afin de freiner l'inflation, mais avec un impact également sur l'accès au crédit.**
- ❑ **Si les premiers effets sur la hausse des prix se font ressentir cette année, ils s'accompagnent d'une déstabilisation en particulier de l'écosystème du marché de l'immobilier.**

Croissance

- ❑ **Monde : une croissance modérée en 2023 & Zone euro : la dynamique de désinflation se poursuit**

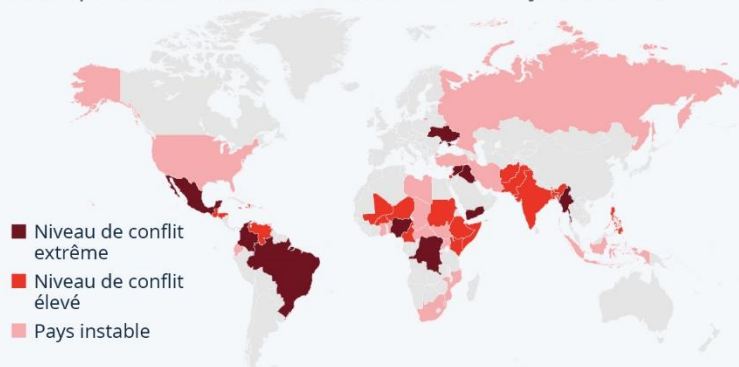
L'année 2023 a été marquée par des niveaux d'inflation encore élevés associé à un resserrement monétaire confirmant le ralentissement de la croissance au niveau mondial.

- ❑ **France : la croissance est plus résiliente qu'attendue et le ralentissement de l'inflation devrait se poursuivre**

En 2022, l'impact de la forte accélération des prix de l'énergie sur les consommateurs a été limité par la mise en place d'un bouclier énergétique en 2023.

Les pays les plus exposés aux conflits armés

Pays connaissant les niveaux de violences armées les plus élevés dans le monde (en date de juillet 2023) *



* Indice basé sur la mortalité, le danger pour les civils, la diffusion géographique et le nombre de groupes armés non-étatiques. Les pays présentés comptent pour 97 % des événements violents recensés sur l'année.

Source : ACLED



statista

Contexte international, économique et climatique inédit

❑ France (suite) :

La prévision de croissance limitée **pour 2024 à +1,4 % (1% pour 2023)** et d'une **inflation contenue à +2,6 %**, n'empêchent pas de devoir poursuivre une politique protectrice qui pèsera sur les dépenses d'intervention et des minimas sociaux...

Le contexte de tensions croissantes au Moyen-Orient et d'incertitudes, pourrait constituer un risque haussier.

Le déficit prévu pour 2024 (4,4 % PIB) et la dette publique (109,7 % du PIB), devront nécessairement être comblés par une nouvelle contribution des collectivités à l'effort national de redressement des comptes publics tout en jouant un rôle majeur dans les investissements nécessaires pour la transition écologique.

Les perspectives d'emploi restent favorables

lié à la baisse de régime de l'activité économique et de l'essoufflement du dispositif de l'apprentissage. Au 2^{ème} trimestre 2023, le taux de chômage a très légèrement augmenté à 7,2% de la population active. A horizon 2024, le ralentissement de la croissance économique ainsi que la baisse des soutiens à l'emploi dans les entreprises devraient également contribuer à un ralentissement de l'emploi.

Le rétablissement des finances publiques sera lent

D'après le Projet de Loi de Finances 2024 (PLF 2024), le déficit et la dette publics se rétabliront graduellement. La fin des mesures liées aux crises sanitaire et énergétique devrait contribuer à la réduction du déficit public à -4,9% en 2023 et -4,4% du PIB en 2024. **La fin du bouclier tarifaire sur le gaz et l'électricité contribuerait à une baisse des dépenses publiques de 14,8 milliards d'€.** La trajectoire des finances publiques décrite par le gouvernement repose sur des hypothèses optimistes et reste soumise à des facteurs sous-jacents haussiers.



En France

❑ France : La transition écologique s'impose dans les lois de finances successives.

Les tensions sur les ressources, dotations mais aussi fiscalité (DMTO) et sur les charges (point, énergie...) contraignent l'autofinancement. Le niveau des taux et les tensions sur la liquidité limitent le recours à l'emprunt classique.

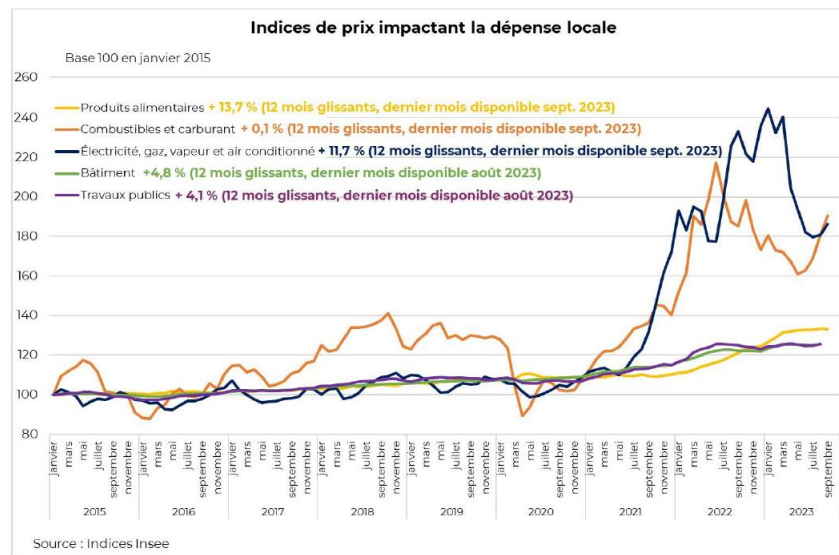
L'urgence des enjeux de transition amène des investisseurs privés ou publics à proposer de la ressource à des conditions attractives, pour des projets très cadrés avec des financements spécifiques : eau et assainissement, efficacité énergétique, mobilité durable, mais aussi rénovation des équipements sportifs, à la veille des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, et des mesures en faveur de la planification écologique et un soutien renouvelé en faveur de l'investissement local.

- Production ENR - la **loi du 10 mars 2023** a pour objectif d'accélérer le développement des énergies renouvelables en France
- **Décret tertiaire** vise une réduction des consommations énergétiques des bâtiments tertiaires en France. Il concerne les bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m² : une réduction d'au moins -40 % en 2030, -50 % en 2040, -60 % en 2050 (par rapport à 2010)
- ZAN - La **loi climat et résilience** du 22 août 2021 a fixé l'objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » (ZAN) en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'ENAF dans les dix prochaines années (2021-2031).

❑ France : Mesures de protection à confirmer :

L'amortisseur d'électricité (Versement fait directement aux fournisseurs d'énergie qui appliquent des tarifs plafonnés) et le **Filet de sécurité** (Dotation individuelle égale à ½ de la différence entre l'augmentation des dépenses en énergie et 50 % de l'augmentation des recettes réelles de fonctionnement).

Une inflation persistante mais en voie d'atténuation



Contexte & Projet de loi de finances 2024

❑ Assurances

- À un horizon de cinq ans, cyberattaques, dérèglement climatique et environnement économique sont les principales menaces.
- Une sinistralité inédite avec des épisodes orageux sévères et des inondations d'une ampleur inédite dans le Nord et le Pas-de-Calais, deux fois supérieure à sa moyenne des dix dernières années, les phénomènes liés à l'action de la mer, la sécheresse-réhydratation des sols, les mouvements de terrain, les éboulements, les avalanches, les séismes, le volcanisme, les vents cycloniques et au-delà de la sinistralité de l'année 2023, le dérèglement climatique entraînant un accroissement de la fréquence et de la sévérité des événements climatiques => l'augmentation prévue pour 2025 de la garantie CATNAT (Catastrophe Naturelle) extension de garantie obligatoire des assurances dommages.
- **La hausse des primes d'assurance, voir la difficulté à contractualiser, sont des préoccupations majeures compte tenu des coûts croissants liés aux catastrophes naturelles.**

❑ Le projet de loi de finances PLFP 2024 pour les communes

- L'État s'assure de la contribution des collectivités à l'effort de réduction du déficit public en prévoyant une trajectoire d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (contractualisation), une minoration des variables d'ajustement supportée en 2024 par l'ensemble des niveaux de collectivités, contrairement aux années précédentes où le bloc communal était épargné et revoit les modalités de calcul des indicateurs financiers utilisés dans la répartition des dotations.
- Afin d'inciter à la rénovation lourde des logements sociaux, le gouvernement propose d'exonérer sous conditions de taxe foncière sur les propriétés bâties les logements sociaux ayant fait l'objet d'une importante rénovation au même titre que les programmes neufs de logements sociaux.
- **Hausse des transferts financiers de l'État aux collectivités dans le PLF 2024 avec entre autre la pérennisation du fonds vert augmenté à 2,5 milliards €.**
- **Une DGF en légère hausse, centrée sur la péréquation.**



Programmes nationaux

Situation de PLATEAU d'HAUTEVILLE au vu des programmes nationaux

❑ Programmes ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires)

- Hors programme Villages d'Avenir
- Hors programme Action Cœur de Ville
- + Concernée par le programme **Petites villes de demain**
- + Communes bénéficiaires **dispositifs territoire d'industrie** (2018-2023) Territoires d'industrie (TI) + Commune bénéficiaire (2023-2027)

❑ Zonages de rattachement DGCL (Direction générale des Collectivités Locales)

- + AFR - **Aide à finalité régionale** (2022-2027) Intégralement
- + Communes concernées par **Zone de massif**
- + zonages : **Zone de montagne** agriculture & urbanisme
- Hors parc national
- Hors PNR Parcs naturels régionaux
- Hors Politique de la ville des Quartiers prioritaires 2015
- Hors ZRR Zone de revitalisation rurale

Les **aides d'État à finalité régionale** ont pour principal objet de réduire l'écart de développement entre les différentes régions de l'Union européenne. Elles encouragent les investissements, la création durable d'emplois et la création de nouveaux établissements,

Les aides à finalité régionale peuvent être octroyées aux entreprises se situant sur le territoire d'une commune intégrée au zonage AFR

Petites villes de demain vise à améliorer la qualité de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et engagés dans la transition écologique et la revitalisation économique.

Le programme a pour objectif de **renforcer les moyens des élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités pour bâtir et concrétiser leurs projets de territoire, tout au long de leur mandat, jusqu'à 2026.**

En France, la définition des **zones de massif** découle de la mise en application de la Loi montagne en 1985.

Les zones de massif englobent les régions de montagne et les espaces qui leur sont immédiatement contigus.

Complémentaire du **zonage montagne** qui lui détermine principalement des aides à l'agriculture, le zonage massif est le cadre d'exercice des comités de massif, organe de proposition et de coordination des politiques territoriales, qui travaille avec le Conseil national de la montagne, l'État mais aussi les élus locaux, composé de représentants locaux (élus ou non) qui définissent des objectifs, des actions en faveur du développement, de l'aménagement, de la protection du massif.



Contexte régional / départemental

La Région AUVERGNE RHONE ALPES



Les compétences :

- l'aménagement du territoire, ruralité et solidarité avec les territoires auvergnats,
- la gestion des lycées,
- la préservation et valorisation de la biodiversité, développement des énergies renouvelables, amélioration de l'efficacité énergétique des territoires et gestion des déchets,
- le déploiement des infrastructures numériques fixes et mobiles,
- le développement économique
- le financement de constructions et rénovations du réseaux de transports régionaux,
- Les transports scolaires gratuits dans l'Ain par conventionnement et participation financière du département,
- l'accompagnement des exploitants agricoles,
- la sécurité publique,
- le développement touristique,
- le pilotage et la mise en cohérence de l'ensemble des acteurs et des dispositifs intervenant dans le domaine de la formation professionnelle initiale et continue et de l'orientation professionnelle,
- le développement d'une politique éducative globale.

Le DEPARTEMENT DE L'AIN



Les compétences :

- l'action sanitaire et sociale en faveur des personnes âgées, des personnes handicapées, de l'enfance et de la famille et des personnes en difficulté,
- la gestion des collèges,
- l'aménagement du territoire et des transports,
- la gestion de la voirie départementale,
- l'aménagement culturel des territoires (création et gestion des bibliothèques de prêt, des services d'archives, de musées, protection du patrimoine architectural et musée,...),
- Le développement local (aides aux associations, aux communes),
- la sécurité incendie.

LE PACTE DE TERRITOIRE ET LA CONTRACTUALISATION AVEC LES COMMUNES

permet de soutenir leurs projets :

- Dans le domaine de la vidéoprotection,
- De la transition énergétique, écologique,
- De la rénovation du petit patrimoine,
- De tous types de projet,
- **Les taux d'intervention varient de 15% à 30%.**



HBA

❑ Les compétences obligatoires de HBA sont :

- Développement économique
- Aménagement de l'Espace communautaire
- Équilibre social de l'habitat
- Politique de la ville
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Collecte et traitement des déchets des ménagers
- Eau et assainissement
- Organisation de la mobilité
- Accueil des gens du voyage

❑ Les autres compétences de HBA sont :

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Création et gestion de France services
- Étude, création, aménagement, entretien et gestion des sites et équipements touristiques
- Soutien aux associations et clubs sportifs d'intérêt communautaire

- Construction et gestion d'une fourrière animale intercommunale et du service refuge pour animaux
- Instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol sous forme de prestations de services
- Institution et exercice du droit de préemption urbain dans les périmètres fixés avec les communes
- Participation à l'élaboration de toute charte de développement et d'aménagement assortie d'un programme d'actions pluriannuel en liaison avec les procédures contractuelles établies par l'État, la Région, le Département ou l'Union Européenne
- Participation à des actions ou réflexions et opérations destinées à la valorisation de la filière bois
- Participation à l'aménagement et à la gestion de sites et établissements d'enseignement supérieur ou de recherches
- Soutien à l'élimination des déchets industriels
- Compétences complémentaires à la GEMAPI notamment dans le cadre de la protection des ressources en eau et des milieux aquatiques

LE DISPOSITIF DU FOND DE CONCOURS vient en soutien aux communes.

Le Contexte communal, avec les ratios & indicateurs de l'année 2024

Point de situation communal

• TAXE FONCIERE :

Depuis 2020, les taux de TFB et TFNB intègrent le lissage progressif sur douze années des taux tel qu'il a été décidé lors de la fusion des quatre communes.

• TAXE HABITATION DES RESIDENCES SECONDAIRES :

A compter de 2023, est instaurée une « Taxe d'Habitation des Résidences Secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale » (THRS), et son taux doit être voté annuellement.

☞ Taux globaux à voter pour la commune de Plateau d'Hauteville après construction du budget 2024

☞ Taux de lissage appliqués pour chaque commune déléguée par les services des impôts après vote des taux globaux

Taux communaux		2019	2022	2023	2024 *
« Taxe d'Habitation des Résidences Secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale » (THRS)				11,46%	11,46%
Taxe sur le foncier bâti (TFB)	Part communale	20,71%	20,71% (taux communal) + 13,97% (taux département) = 34,68%	20,71% (taux communal) + 13,97% (taux département) = 34,68%	20,71% (taux communal) + 13,97% (taux département) = 34,68%
	Part départementale	13,97%			
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)		59,99%	59,99%	59,99%	59,99%

* Pour 2024 : hypothèse d'évolution de la fiscalité dans l'attente du vote du budget

COMMUNE DELEGUEE	THRS 2023	TFB		TFNB	
		2019	2023 *	2019	2023
Cormaranche-en-Bugey	9,93	16,41	31,73 (=17,76+13,97)	54,40	56,15
Hauteville-Lompnes	11,14	21,66	35,36 (=21,39+13,97)	65,27	63,68
Hostiaz	15,29	15,63	31,19 (=17,22+13,97)	58,85	59,23
Thézillieu	13,70	18,49	33,17 (=19,20+13,97)	57,40	58,23

* depuis 2021, le taux TFB intègre le taux départemental 2021 de 13,97% en compensation de la TH perdu



Point de situation communal

❑ Intégration à HBA :

Le règlement des excédents sur les budgets des compétences eau et assainissement transférés à HBA en 2019 est prévu pour s'étaler sur 5 années (155 776 €/an).

Les versements se terminent en 2024.

❑ La Fiscalité communale :

Il est bon de constater une hausse de la fiscalité par l'augmentation décidée par l'état des bases du calcul de l'impôt et ce pour la 3^{ème} année consécutive.

TAXE HABITATION :

Depuis 2021, pour les 20 % de foyers restants la taxe d'habitation sur la résidence principale s'est appliquée jusqu'à sa suppression définitive en 2023.

TAXE HABITATION DES RESIDENCES SECONDAIRES :

A compter de 2023, est instaurée une « Taxe d'Habitation des Résidences Secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale » (THRS).

THRS Année 2023	Montant communal perçu	Nombre de Résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	Nombre de Résidences principales
Cormaranche en Bugey	23 023 €	74	351
Hauteville Lompnes	163 787 €	282	1 635
Hostiaz	8 917 €	30	44
Thézillieu	21 722 €	75	162
Totaux	217 449 €	461	2 192

Selon l'état 2023 n°1386 bis TH du 12/12/2023



Ratios & Indicateurs

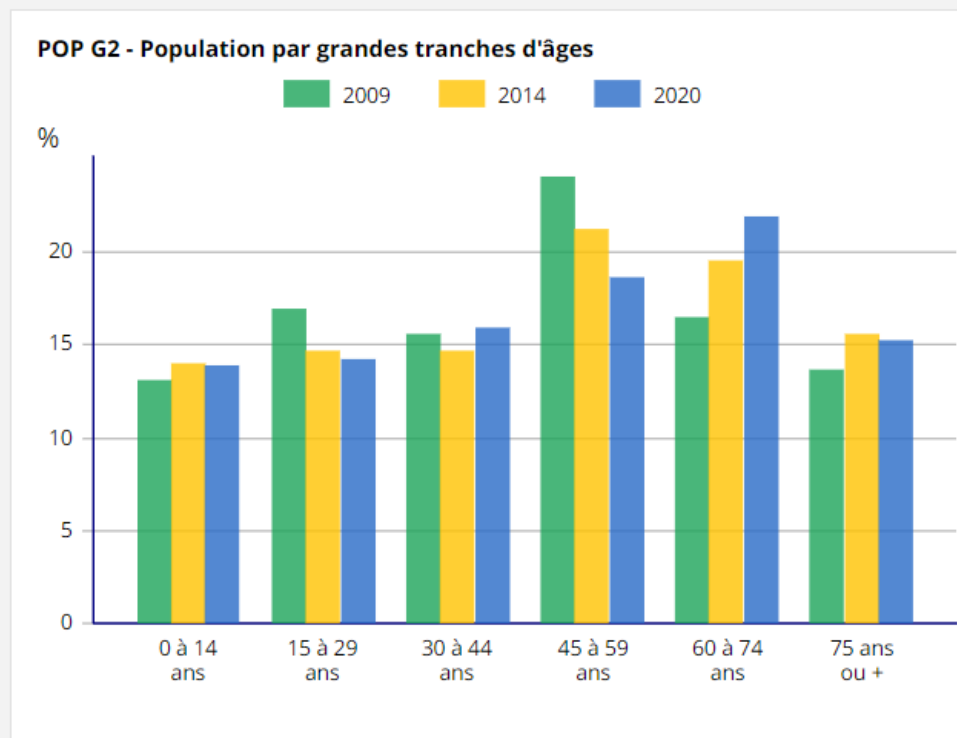
au 1^{er} janvier 2021 / Population
légale du 1^{er} janvier 2024

POPULATION MUNICIPALE :
4 807 (-17)

POPULATION TOTALE :
4 965 (-16)

Pour plus de données :
<https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/>

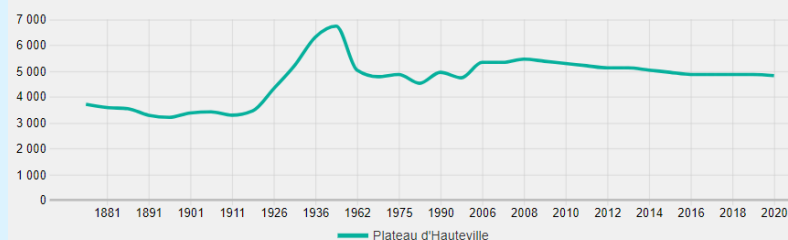
POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

La population de 1876 à nos jours

Comment a évolué le peuplement de mon territoire sur le temps long ?



Source : Insee, RP 1876-2017



PLATEAU
d'HAUTEVILLE
COMMUNE

Accusé de réception en préfecture
0017-006723-2024-0228-DE-2024-02-10-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

Ratios & Indicateurs

Indicateurs grands publics

- Taux d'autonomie financière de la Commune

	2019	2020	2021	2022	2023 provisoire
Taux d'autonomie = Produit des impositions directes / Recettes réelles des fonctionnement (ref. de l'ind > 33%)	36,25%	37,64%	37,86%	38,90%	36,80%

D'un côté,

En 2022, l'augmentation des produits d'imposition directe était de + 75 500 € et s'est poursuivi en 2023 + 235 800€ (augmentation des bases).

D'un autre côté, on constate :

Chapitre 77

- ➔ Cessions : 348 730 € (7 500€ en 2022)
- ➔ Reversement EDF : 206 499 € (0 € en 2022)
- ➔ Assurances Vie : 58 880 € (0 € en 2022)

Chapitre 75

- ➔ Locations 545 890 € (470 968 € en 2022)
- ➔ Reversement intéressements résultats d'exploitations ALFA3A + CINEMA : 12 331 € (0 en 2022)

Chapitre 73

- ➔ Produits bruts du casino : 189 430 € (168 200 € en 2022)
- ➔ Taxe d'électricité : 160 708 € (114 045 € en 2022)
- ➔ Taxe foncière et d'habitation : 2 610 106 € (2 374 313 € en 2022)



Ratios & Indicateurs

Indicateurs majeurs

	2022 en K€	2022 en €/hab	Ref nationale en 2022	2023 <i>provisoire</i> en K€	2023 <i>provisoire</i> en €/hab	Ref nationale en 2023	Évolution en %
TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = A	6 554	1 306	1 236	6 955	1 396	En attente clôture compte 2023 TP	6,91%
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B	5 437	1 083	1 095	5 406	1 085		0,21%
RESULTAT COMPTABLE (A - B = R)	1 117	223	141	1 549	311		39,45%
TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT = C	4 910	978	479	2 191	440		-55,02%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT = D	5 367	1 069	457	1 031	207		-80,64%
Besoin ou capacité de financement de la section d'investissement (D – C = E)	457	91	-22	-1 160	-233		-355,92%
Capacité d'autofinancement brute = CAF	1 310	261	200	1 748	351		34,46%
Encours de la dette au 31/12/N (= CRD emprunts + cautions reçues + baux emphytéotiques)	6 164	1 228	769	5 785	1 161		-5,42%
FONDS DE ROULEMENT	966	192	414	2 431	488		154,20%



Ratios & Indicateurs

Indicateurs d'autofinancement

	2022 en K€	2022 en €/hab	Ref nationale en 2022	2023 <i>provisoire</i> en K€	2023 <i>provisoire</i> en €/hab	Ref nationale en 2023	Évolution en %
Excédent Brut de financement = EBF	1 307	260	213	1 970	396	En attente clôture compte 2023 TP	52,12%
Capacité d'autofinancement brute = CAF	1 310	261	200	1 748	351		34,46%
Capacité d'autofinancement Nette de remboursement de dettes bancaires ou ass.	1 035	206	121	1 376	276		34,10%

RATIOS

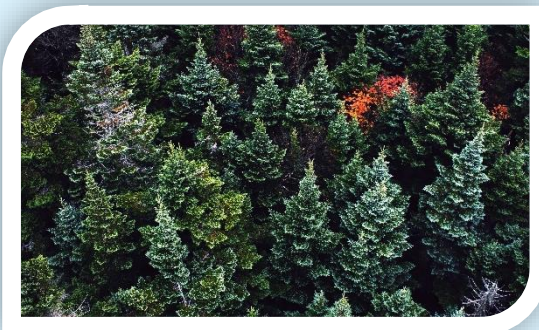
	2022 en %	Ref nationale en 2022	2023 <i>provisoire</i> en %	Ref nationale en 2023	Évolution en %
% dans les produits de Fonctionnement des Impôts locaux	37	44	38	En attente clôture compte 2023 TP	2,70%
% dans les produits de Fonctionnement des Dotations et participations (dont DGF)	30 (24)	22 (13)	29 (23)		-3,33%
% dans les charges de Fonctionnement des achats	33	28	34		3,03%
% dans les charges de Fonctionnement des charges de personnel	43	58	46		6,98%
% dans les charges de Fonctionnement des charges financières	5	2	3		-40,00%
% dans les charges de Fonctionnement des subventions versées	4	7	4		0,00%



Contexte communal

La Forêt

○ DONNÉES ONF :

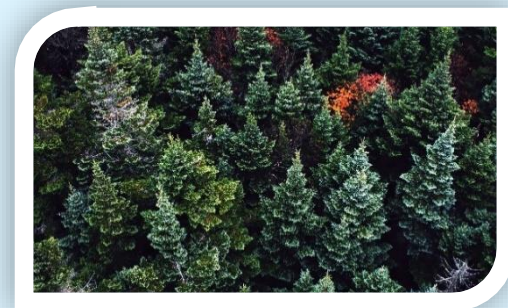


	Recettes BOIS nettes (= ventes – frais d'exploitation)	Subventions	Travaux	Volume	Prix Moyen m3	Volume prévisionnel des aménagements forestiers 11 884 m3
REALISE 2020	283 774 €	1 051 €	13 327 €	12 300 m3	23,07 €/m3	416 m3
REALISE 2021	340 394 €	14 126 €	27 999 €	14 992 m3	22,71 €/m3	3 108 m3
REALISE 2022	251 551 €	36 867 €	63 412 €	7 826 m3	32,14 €/m3	-4 058 m3
PREVU 2023	226 718 €	35 696 €	92 410 €	11 794 m3	19,22 €/m3	-90 m3
REALISE 2023	233 752 €	45 128 €	101 623 €	7 349 m3	32,19 €/m3	-4 535 m3
PREVU 2024	193 710 €	3 050 €	39 520 €	8 129 m3	23,83 €/m3	-3 755 m3

Le bilan 2023 sort au-dessus des prévisions 2023 que l'ONF avait transmis.

Le prix moyen des bois vendus est similaire en moyenne à celui de l'an passé, mais la chute du marché du dernier trimestre n'a pas permis de vendre le volume prévu initialement.

Contexte communal



□ Budget Bois :

- **Le reversement de l'excédent du budget bois 2023** au budget principal a été identique à l'année précédente = **190 000 € (89% des recettes du CA)**.
- En 2023, la commune a commandé 64 880 € de travaux correspondant à 30% des recettes (214 122 €). En 2024, la commune reconduirait ce pourcentage de travaux. Sur l'objectif de la recette, cela correspondrait à 58 000 € de travaux.
- **L'objectif de recettes de ventes de bois nettes est estimé pour 2024 à = 193 710 € soit -10%.** Les ventes 2024 seront constituées uniquement de bois dépérissant avec certes un volume en baisse. Aucune vente de bois vert n'est programmée par rapport à cet afflux de bois dépérissant sur le marché.
- **Les travaux envisagés en 2024 : PROPOSITIONS ONF** (à la construction budgétaire, il conviendra de retenir la liste définitive des travaux)

Forêt	Parcelles	Type de travaux	Facture ONF	Subventions	Plan de Relance (Etat)	Rester à charge commune
Hauteville		Infrastructure	22 750 €	0 €		22 750 €
Hauteville		Entretien Plantation	2 170 €	0 €		2 170 €
Cormaranche		Travaux forestier	3 950 €	0 €		3 950 €
Cormaranche		Entretien Plantation	5 230 €	1 965 €		3 265 €
Hostiaz		Travaux forestier	1 030 €	0 €		1 030 €
Sectionale 5 Hameaux-Genevray		Travaux forestier	0 €	0 €		0 €
Sectionale 5 Hameaux-Thezillieu		Travaux forestier	4 390 €	1 085 €		3 305 €
Sectionale 5 Hameaux-3 Hameaux		Travaux forestier	0 €	0 €		0 €
TOTAUX			39 520 €	3 050 €	0 €	36 470 €



Contexte communal

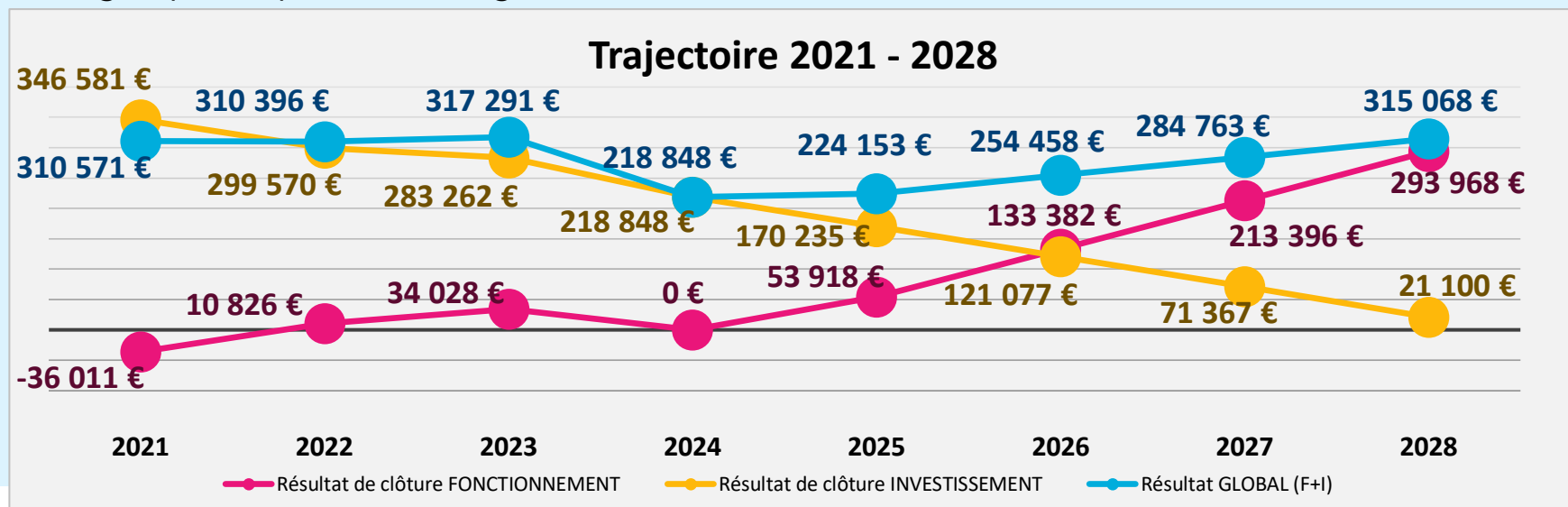
❑ Régie des Energies :

Historique :

- Un versement de **670 781 €** du budget général au budget de la Régie des Energies sur 2019 – 2020.
- DSP effective depuis septembre 2020 avec un versement d'un droit d'entrée de **600 000 €** et une redevance annuelle de **50 000 €** pendant 4 ans puis de **100 000 €**.
- En 2021, Mme la Préfète indique l'autorisation de remonter **205 092 €** de la section d'investissement à la section de fonctionnement du budget de la Régie des Energies pour équilibrer le budget.



- Pour équilibrer le budget un avenant n°3 à la DSP a été signé afin de modifier les modalités de versement de la redevance annuelle. Il en a résulté un apport plus important en 2022 (**85 000 €**), compensé en 2024 (**40 000 €**) et en 2025 (**75 000 €**). La DSP reviendra en période de croisière compter de 2026 à **100 000 €**.



Contexte communal

❑ Investissement du délégataire

Des investissements très importants ont pour objectif de réduire la part de consommation gaz qui impacte le prix du Mwh de chaleur.

Ainsi en 2022 a été réalisée une réserve par un ballon d'eau chaude.

En 2023, l'aménagement du bâtiment a été modifié. La chaudière bois avec son système de récupération de chaleur et de filtration a été renouvelée par anticipation du business plan.

Le délégataire réfléchit à une installation photosolaire thermique.

❑ Évolution du réseau

Nous pouvons nous satisfaire de voir la concrétisation de plusieurs raccordements :

- ORSAC + Extension (EAM d'ORCET) : raccordement physique réalisé en mai 2023,
- Futur office du tourisme pour 2024,
- Future gendarmerie en cours d'étude pour 2025,
- Etude d'une unité de production biomasse + réseau de chaleur à Thézillieu.
- Etude prospective de raccordement pour le château d'Angeville (ORSAC) et l'ALBARINE (CHPH)

En 2024, il est prévu la mise à jour du schéma directeur du réseau de chaleur.

Contexte communal

❑ Le Budget GENDARMERIE :

❖ la démolition de la Friche de Bellecombe :

Le budget a enregistré en dépenses d'investissement : 446 257 € HT en 2022 et 699 114 € HT en 2023, soit un total de 1 145 371 € HT.

L'opération complète de démolition était prévue à hauteur de 1 278 575 € HT.

En recettes d'investissement, le budget a perçu : 500 000 € du fonds friche (*dispositif de soutien financier portant sur un projet de déconstruction et de construction de logements*) et 150 000 € de contractualisation du département.

Début 2024, la subvention de la région a été perçue pour un montant de 358 924 €.

Soit un total de subventions de 1 008 924 €.

❖ la construction de la future gendarmerie :

Le budget a enregistré en dépenses d'investissement : 4 651 € HT en 2022 et 177 388 € HT en 2023.

L'opération de la construction de la gendarmerie est prévue à hauteur de 4 228 133 € HT.

En recettes d'investissement, le budget a perçu 50 000 € en 2023 de fonds de concours d'HBA.

Pour mémoire, le fonds de concours d'HBA s'élève à 100 000 €, les autres subventions attendues pour 1 061 702 €.

Le programme nécessitera un emprunt d'environ 2 500 000 €, dont la plus grosse part sera contractée auprès de la banque des Territoires (1 800 000 € sur 40 ans) + un prêt complémentaire (700 000 € sur 30 ans). L'objectif étant de caler l'annuité de remboursement entre 130 000 € et 135 000 € par an, par rapport au loyer annuel de la gendarmerie actualisé à 150 000 €.

Malgré le fait que ce budget bénéficie du FCTVA, les dépenses liées à ces opérations font l'objet d'une récupération mensuelle de la TVA déductible en cours d'exécution des travaux dans le cadre de la livraison à soi-même (LASM) d'un bâtiment voué à la location.

Cette TVA sera reversée à la réception des travaux qui seront ensuite éligibles au remboursement FCTVA après incorporation du montant de la TVA dans le coût de l'immobilisation.



Contexte communal

Le Personnel municipal :

	Nombre de personnel - en ETP - au 31/12 -			Nombre de contrats signés dans l'année (initial + prolongation)	Volume financier *
	Fonctionnaire	Contractuel	Fonctionnaire + Contractuel		
2019	49,03	11,21	60,24	77	2 380 039 €
2020	46,87	12,79	59,66	64	2 311 247 €
2021	46,49	11,11	57,60	53	2 293 475 €
2022	39,84	17,43	57,27	95	2 261 531 €
2023 provisoire	35,60	18,60	54,20	60	2 247 518 €

* Le volume financier comptabilise :

- les salaires et charges du chapitre 012,
- la cotisation de l'assurance statutaire,
- la prestation d'entretien des cimetières,
- la prestation de communication,
- la prestation des saisies de paies du Centre de Gestion.
- la déduction des remboursements de l'assurance et de la Sécurité Sociale,
- la déduction des salaires refacturés pour la mutualisation,
- la déduction des salaires refacturés aux autres budgets,

En 2023, il y a eu : - revalorisation du SMIC 2,22% (11,52€ brut/h), IM (Indice Majoré) minimum à 361 au lieu de 340,
- dégel du point d'indice au 1^{er} juillet 2023 +1,5% : 4,85003€ à 4,92278€ et attribution de points d'indice majoré pour les salaires les plus bas (Inflation),
- des remboursements de maladie pour un montant de 99 493 € contre 137 769 € en 2022.

En 2024 : - attribution de 5 points d'indice majoré pour tous les agents (Inflation),
- revalorisation du SMIC 1,13 % (11,65 € brut/h),
- prime de pouvoir d'achat exceptionnelle = 18 000 €.

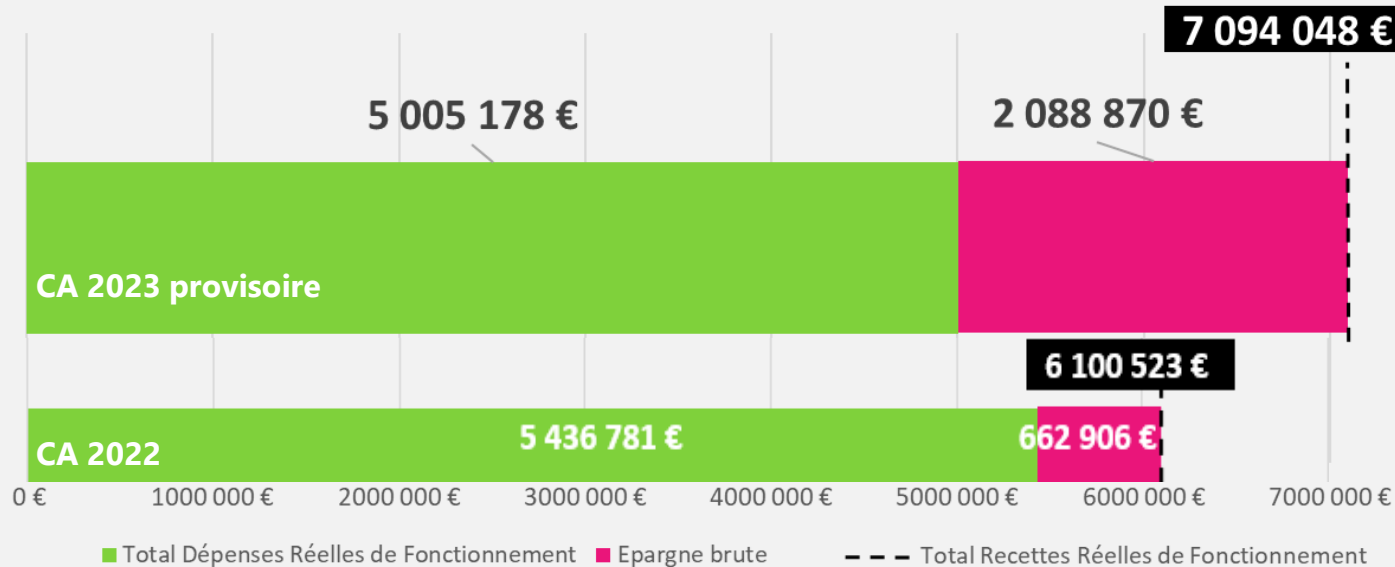


Rapport d'orientation budgétaire

Epargne brute 2023

(hors opérations d'ordre et écritures spécifiques)

Balance entre les dépenses et les recettes de fonctionnement 2023 provisoire



L'épargne brute conditionne la capacité d'investissement de la collectivité.

Les investissements peuvent être financés par des ressources propres (épargne brute) et par des ressources externes (subventions, dotations et emprunts).

A noter en DEPENSES de FONCTIONNEMENT

- 431 603 € par rapport à 2022 (= 5 005 178 € - 5 436 781 €)

Cette diminution s'explique en partie par :

Chapitre 011

- Electricité 123 799 € (225 174 € en 2022)
- Combustibles chauffage HBE 210 491 € (315 736 € en 2022)

Chapitre 012

- Charges du personnel 2 286 483 € (2 341 956 € en 2022)

Chapitre 66

- Frais renégociation emprunts 0 € (128 000 € en 2022)

Chapitre 67

- Versement budget Lot. Planachat 0 € (64 827 € en 2022)

A noter en RECETTES de FONCTIONNEMENT

+ 993 525 € par rapport à 2022 (= 7 094 048 € - 6 100 523 €)

Cette augmentation s'explique en partie par :

Chapitre 77

- Cessions 348 730 € (7 500 € en 2022)
- Reversement EDF 206 499 € (0 € en 2022)
- Assurance vie 58 880 € (0 € en 2022)

Chapitre 75

- Locations 545 890 € (470 968 € en 2022)
- Intéressements résultats d'exploitations DSP ALFA3A + CINEMA 12 331 € (0 € en 2022)

Chapitre 73

- Taxe foncière et d'habitation 2 610 106 € (2 374 313 € en 2022)
- Taxe d'électricité 160 708 € (114 045 € en 2022)
- Produits bruts du casino 189 430 € (168 200 € en 2022)



Epargne Nette 2023 et capacité de désendettement

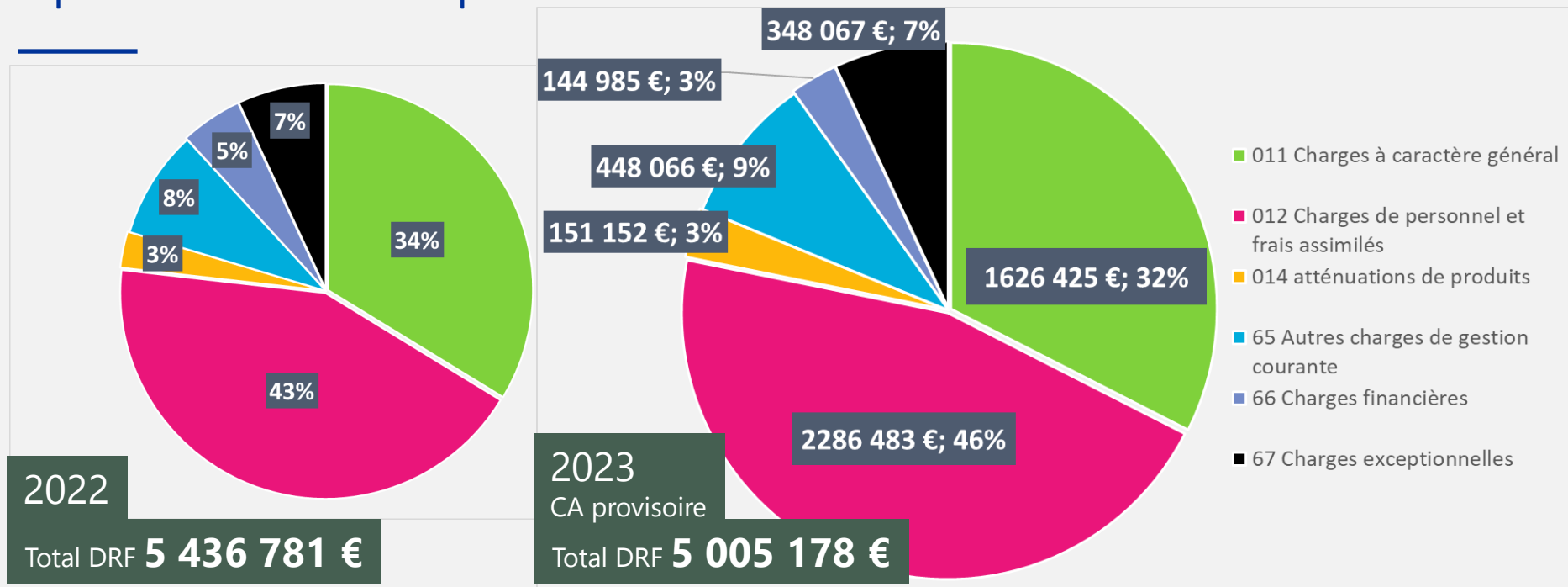
	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 provisoire
Epargne brute	466 393 €	255 256 €	1 112 249 €	662 906 €	2 088 870 €
Remboursement en capital	533 252 €	517 592 €	500 736 €	275 290 €	372 286 €
Epargne nette	-66 859 €	-262 336 €	611 514 €	387 616 €	1 716 584 €
Encours de dette fin d'exercice	6 985 404 €	6 467 812 €	5 967 076 €	5 819 786 €	5 447 500 €
Capacité de désendettement (Encours de dette / Epargne Brute)	15 ans	25 ans	5 ans	9 ans	3 ans

- ❑ La capacité de désendettement théorique de la commune à la clôture des comptes 2023 se raccourcit à 3 années. L'évolution de cet indicateur est expliqué en partie par :
- l'épargne brute qui a augmenté (voir page précédente).

L'épargne nette = Epargne brute – Remboursement en capital de l'annuité d'emprunt.

L'épargne nette tient compte des amortissements en capital de la dette. C'est un indicateur qui permet de connaître les réserves qui sont disponibles pour pouvoir financer les dépenses d'équipement souhaitées par la collectivité.

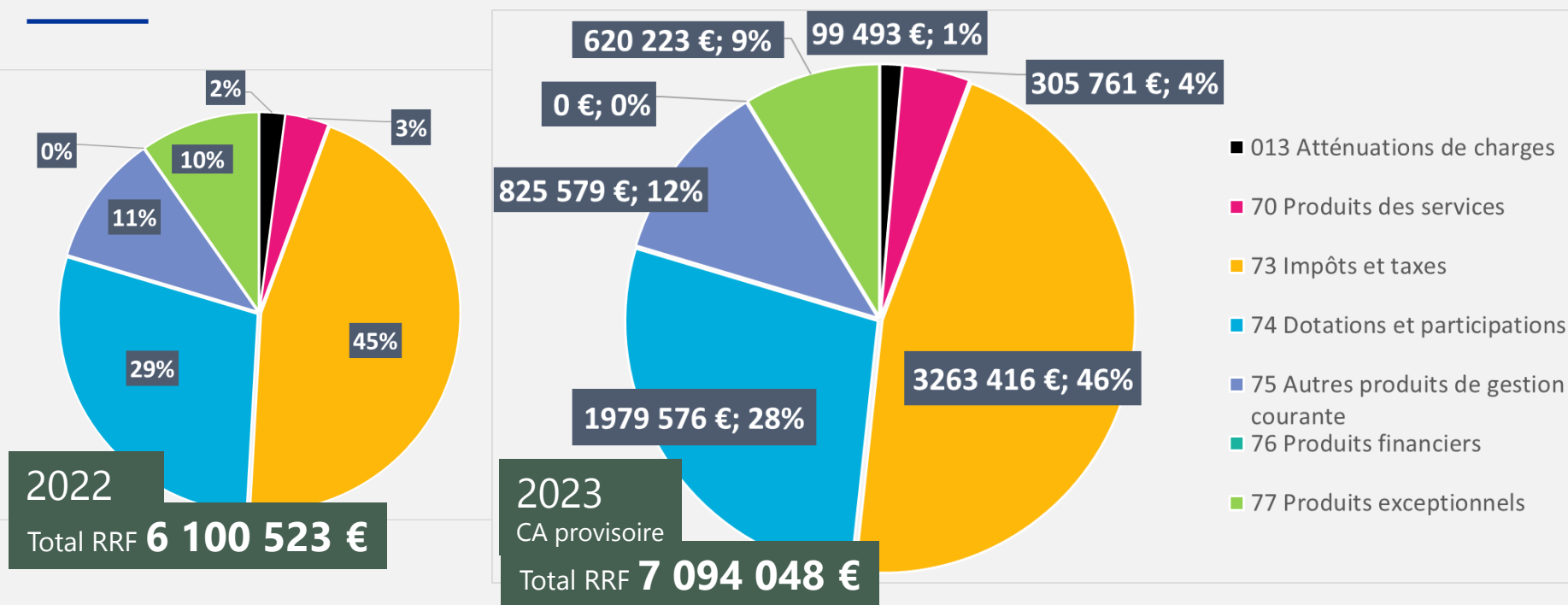
Répartition des Dépenses Réelles de Fonctionnement 2023 (DRF)



L'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) baisse en 2023 : 5 005 178 € (5 436 781 € en 2022)

- ❑ **La masse salariale de la commune**
diminue : de 2 341 955 € (43 %) en 2022 à 2 286 483 € en 2023 (46 %) des dépenses réelles de fonctionnement.
- ❑ **L'importance du chapitre 011 s'explique en partie par :**
 - Dépenses énergétiques : électricité, chauffage (hors carburant) 334 290 € (540 909 € en 2022), non décompté les recettes du bouclier tarifaire, amortisseur d'électricité et ARENH/SIEA au chapitre 77 de 206 499 €.
 - point à Temps : 47 952 € (87 191 € en 2022),
 - déneigement : 28 076 € (33 532 € en 2022).
- ❑ **L'importance du chapitre 65 s'explique en partie par :**
 - cotisation au SIEA : 41 445 € (58 491 € en 2022),
 - subvention aux associations : 120 263 € (121 371 € en 2022),
 - contribution au SDIS 81 811 € pour 4 trimestres (59 624 € en 2022 = 3 trimestres).
- ❑ **L'importance du chapitre 67 s'explique en partie par :**
 - la redevance 2023 de la DSP du cinéma 39 000 € (58 500 € en 2022 correspondant au 2^{ème} semestre 2021 et à l'année 2022),
 - aucun versement au budget Lot. Planachat (64 827 € en 2022 prenant en charge le déficit du budget),
 - la participation financière à la DSP périscolaire/bibliothèque : 194 852 € pour la période d'oct. 2022 à sept. 2023 (133 929 € en 2022 pour la période de janvier à sept. 2022).

Répartition des Recettes Réelles de Fonctionnement 2023 (RRF)



- ❑ La DGF (1 564 161 € en 2023) est en augmentation de 24 976 € par rapport à 2022,
- ❑ Les recettes fiscales (3 263 416 €) représentent 46 % des recettes de fonctionnement de la commune
 - les taxes foncières et compensation de l'état TH représentent 2 610 106 €, soit une augmentation de 235 793 € suite à l'évolution des bases,
 - Les produits du casino sont en augmentation : 189 430 € en 2023 contre 168 200 € en 2022,
 - Les produits des pylônes sont en augmentation : 248 920 € en 2023 contre 237 288 € en 2022 (+4,90%),
 - La TADE est en diminution : 33 089 € en 2023 versée par l'Etat au fil des transactions de fin 2022. La population étant passée sous la barre des 5000 habitants au 1^{er} janvier 2023, la TADE de l'année sera versée en 2024 (N+1) par le département.

FOCUS sur le FPIC 2023

❑ Évolution du FPIC :

Chap./ Articles en €	Désignation	TOTAL des CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
	RECETTES						
73223	Fonds péréquation des ressources intercom. Commune	41 578 €	4 058 €	2 135 €	0 €	0 €	0 €
	DEPENSES						
739223	Fonds péréquation des ressources intercom. Commune	-25 385 €	-61 118 €	-86 297 €	-89 865 €	-78 167 €	-74 902 €
TOTAL (= recettes – dépenses)		16 193 €	-57 060 €	-84 162 €	-89 865 €	-78 167 €	-74 902 €

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

- ❑ Les communes de l'ex-CC du Plateau d'Hauteville étaient à la fois contributrices et bénéficiaires du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), mis en place en 2012.
- ❑ La commune nouvelle a rejoint Haut Bugey Agglomération, devenant uniquement contributrice au FPIC
 - L'intégration à Haut Bugey Agglomération conduira donc à une perte d'éligibilité au reversement au titre du FPIC.
 - Le prélèvement au titre du FPIC sera désormais calculé sur le périmètre plus large.

DIMINUTION 2023/2018 = - **91 095 €**



Résultats provisoires du budget général

Budget GENERAL	Compte administratif	
	2022	2023 provisoire
Dépenses de fonctionnement	-5 731 538 €	-5 656 654 €
Recettes de fonctionnement	7 812 975 €	8 040 870 €
Résultat de fonctionnement	2 081 438 €	2 384 217 €
Dépenses d'investissement	-6 026 169 €	-2 147 164 €
Recettes d'investissement	4 909 706 €	2 192 889 €
Résultat d'investissement	-1 116 463 €	45 725 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	964 975 €	2 429 942 €
RAR Dépenses Investissement	-129 582 €	-78 027 €
RAR Recettes Investissement	0 €	335 268 €
Résultat des Reports	-129 582 €	257 241 €
RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE	835 393 €	2 687 183 €

❑ Au 31 décembre 2023, le solde global de clôture du budget général de la commune s'élevait à **2 687 183 € (restes à réaliser inclus)**.

❑ Le solde d'investissement est de **45 725 €** en 2023.

Pour mémoire en 2022 les **1 116 463 €** de déficit s'expliquait en partie par :

- Le versement des fonds propres au budget Gendarmerie = 432 965 €
- L'intégration comptable du retour dans le patrimoine communal d'actifs du Casino = 646 844 €, compensés en recette de fonctionnement par l'intégration du droit d'entrée du Casino

❑ À noter : des subventions à percevoir important de 335 268 €



Les recettes et dépenses d'investissement – Budget GENERAL

❑ Les dépenses d'investissement

Section d'investissement	BP 2023	CA 2023 provisoire	
001 Déficit antérieur reporté	1 116 463 €	1 116 463 €	
10 Dotations, fonds et réserves	107 829 €	107 829 €	
16 Emprunts et dettes assimilées	372 586 €	372 286 €	
20 Immobilisations incorporelles	40 850 €	8 224 €	
204 Subventions d'équipement versées	28 500 €	22 575 €	
21 Immobilisations corporelles	1 267 942 €	376 010 €	
23 Immobilisations en cours	14 600 €	6 552 €	
26 participation et créances rattachées	0 €	0 €	
27 autres immobilisations financières	12 257 €	12 256 €	
45 comptabilité distincte rattachée	0 €	0 €	
020 dépenses imprévues d'investissement	107 577 €	0 €	
040 opérations d'ordre entre sections	97 267 €	110 417 €	
041 opérations patrimoniales	14 553 €	14 553 €	
TOTAL DEPENSES	3 180 423 €	2 147 164 €	68%

À noter qu'en DEPENSES au chapitre 21, des investissements budgétés en 2023 sont en cours de réalisation ou décalés sur 2024 :

- 78 027 € de RAR
- 128 000 € de programmes pluriannuels de voiries et de trottoirs,
- 10 000 € de programmes pluriannuels de reprises de cimetières,
- 30 000 € de création d'écluses sur l'avenue de Bourg,
- 94 800 € de programme d'isolation des Bâtiments dont la Salle des Fêtes d'Hauteville,
- 90 000 € de rénovation des luminaires en LED,
- 72 000 € d'épareuse pour le tracteur de Cormaranche,
- 30 000 € de rénovation et changement mobiliers gîtes de Thézillieu,
- 40 000 € de programmes pluriannuels ADAP'T de divers bâtiments,
- 29 800 € remplacement des fenêtres de l'Hôtel de Thézillieu et de l'école de Cormaranche,
- 28 000 € de rénovation du petits patrimoines,
- 111 000 € de vidéoprotection,
- 247 200 € de divers petits travaux et d'achats de matériels.

Les recettes et dépenses d'investissement – Budget GENERAL

□ Les recettes d'investissement

Section d'investissement	BP 2023	CA 2023 provisoire	
001 Excédent antérieur reporté	0 €	0 €	
10 Dotations, fonds et réserves	1 333 156 €	1 313 456 €	
13 Subventions d'investissement	601 712 €	203 450 €	
16 Emprunts et dettes assimilées	0 €	1 974 €	
20 Immobilisations incorporelles	0 €	0 €	
204 Subventions d'équipement versées	187 €	8 568 €	
21 Immobilisations corporelles	0 €	0 €	
27 autres immobilisations financières	0 €	0 €	
45 comptabilité distincte rattachée	0 €	0 €	
021 Virement de la section de fonctionnement	941 763 €	0 €	
024 produits de cessions d'immobilisation	0 €	0 €	
040 opérations d'ordre entre sections	289 053 €	650 888 €	
041 opérations patrimoniales	14 553 €	14 553 €	
TOTAL RECETTES	3 180 423 €	2 192 889 €	69%

La Commune a perçu en 2023 en FCTVA : 40 891 € (à noter qu'en fonctionnement, il a été perçu en FCTVA 8 616 €)

La Commune perçoit le FCTVA pour les dépenses d'équipement de novembre N-1 à octobre N.

À noter qu'en RECETTES au chapitre 13, des subventions budgétées en 2023 sont en attente d'encaissement ou décalées sur 2024 :

- 335 268 € de RAR
- 10 500 € pour la rénovation des luminaires en LED,
- 13 000 € de rénovation des gîtes de Thézillieu,
- 15 500 € pour la rénovation du petits patrimoines,
- 18 600 € pour la vidéoprotection.

Résultats provisoires et RAR des budgets annexes

- ❑ La Commune dispose de 7 budgets annexes au 1^{er} janvier 2024 avec la création du budget annexe « Petite Enfance de Plateau d'Hauteville » au 1^{er} janvier 2024 :

Comptes administratifs 2023 provisoire	Régie des Bois et Forêts	Lotissement le Planachat	Gîte d'Hostiaz	Régie des Energies d'Hauteville- Lompnes	Gendarmerie de Plateau d'Hauteville	Section de Vaux-Saint- Sulpice
Dépenses de fonctionnement	-315 354 €	-336 582 €	-13 084 €	-32 503 €	-1 654 €	-27 070 €
Recettes de fonctionnement	397 956 €	336 582 €	18 610 €	66 531 €	12 921 €	120 029 €
Résultat de fonctionnement	82 602 €	0 €	5 526 €	34 028 €	11 267 €	92 959 €
Dépenses d'investissement	-65 221 €	-350 375 €	-20 046 €	-48 630 €	-1 162 500 €	-13 091 €
Recettes d'investissement	75 342 €	351 667 €	26 109 €	331 892 €	990 054 €	88 688 €
Résultat d'investissement	10 121 €	1 292 €	6 063 €	283 262 €	-172 445 €	75 597 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	92 723 €	1 292 €	11 589 €	317 291 €	-161 178 €	168 556 €
RAR Dépenses Investissement	-38 236 €	0 €	0 €	-11 340 €	-184 131 €	-52 384 €
RAR Recettes Investissement	25 160 €	0 €	0 €	0 €	423 624 €	17 455 €
Résultat des Reports	-13 076 €	0 €	0 €	-11 340 €	239 493 €	-34 929 €
RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE	79 647 €	1 292 €	11 589 €	305 951 €	78 315 €	133 627 €

HBA - Tableau des Attributions de Compensation

validé par la CLECT en 2018

Communes	Cormaranche en Bugey	Hauteville Lompnes	Hostiaz	Thézillieu	TOTAL commune nouvelle
AC 2018	-88 k€	-636 k€	1 k€	-38 k€	-761 k€
Epicerie VIVAL	1 k€				1 k€
Partenariat avec l'ADAPA		17 k€			17 k€
Cinéma le Novelty		54 k€			54 k€
Salle d'animation Thézillieu				40 k€	40 k€
Petite enfance		434 k€			434 k€
Contributions au SDIS	12 k€	58 k€	1 k€	5 k€	77 k€
Subventions versées	0,4 k€	93 k€	0 k€	0,2 k€	94 k€
Mise à disposition de matériel		10 k€			10 k€
Intervenant musical		43 k€			43 k€
Solde AC 2019	-74 k€	75 k€	2 k€	7 k€	10 k€

■ La commune nouvelle a intégré Haut Bugey Agglomération au 1^{er} janvier 2019.

■ Au 1^{er} novembre 2018, une partie des compétences auparavant exercées par la CC du Plateau d'Hauteville a été restituée aux 4 communes historiques :

- ces restitutions de compétences ont donné lieu à une révision des attributions de compensation (AC) des 4 communes pour leur permettre de prendre en charge ces nouvelles compétences.
- alors que les 4 communes historiques versaient auparavant 761 000 € d'AC à la CC du Plateau d'Hauteville, depuis le 1er janvier 2019 le solde des AC, Haut Bugey Agglomération verse 10 k€ par an à la commune nouvelle.
- en 2020, HBA avait décidé la prise en charge pour la participation financière mission locale jeune de 4 800 € pour le compte de la commune nouvelle.
- les AC ont été confirmées par l'adoption d'un pacte financier et fiscal pour 2021-2026 pour 58 millions d'euros d'investissement sur la période.
- solidarité envers les communes au travers des fonds de concours annuels (5,4 Millions d'euros sur la période pour la commune, éligible pour la 1^{ère} fois en 2021, soit 97 195 € (avenue de Lyon en 2021). En 2022, 41 765 € (travaux d'accessibilité de la Mairie, aménagement de bureaux et matériel de visio-conférence). En 2023 100 000 € (projet de gendarmerie). Il est envisagé pour 2024 de le flécher sur un programme d'investissement sur les voiries communales.**
- Poursuite du projet de conseillers numériques jusqu'en 2026 (1 916 € puis 2 265 € à compter de 2024).**
- Dispositif Petites Villes de Demain : rémunération du chef de projet.**



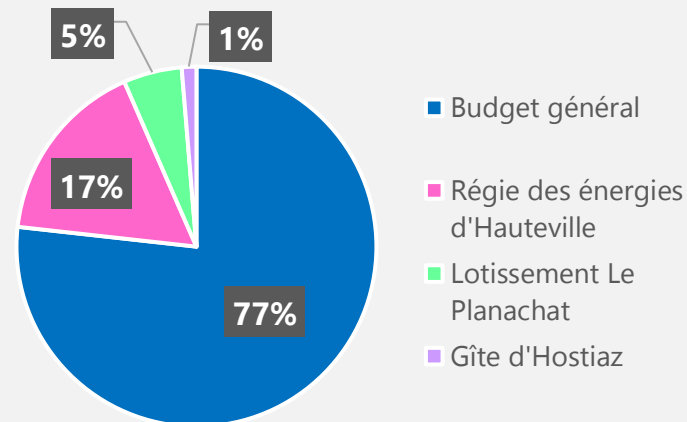
La dette (hors emprunts nouveaux)

❑ L'encours de dette et les annuités d'emprunts 2024 se répartissent comme suit :

		Budget général	Régie des énergies	Lotissement Le Planachat	Gîte d'Hostiaz	TOTAL
2024	Capital restant dû au 1er janvier	5 447 500 €	1 215 776 €	373 424 €	90 017 €	7 126 716 €
	Capital restant dû au 31 décembre	5 098 263 €	1 166 612 €	348 236 €	82 715 €	6 695 825 €
	Remboursement en capital	349 237 €	49 163 €	25 188 €	7 302 €	430 891 €
	Intérêts	139 511 €	13 343 €	6 552 €	1 224 €	160 631 €
	Total annuité d'emprunt	488 749 €	62 507 €	31 740 €	8 527 €	591 523 €
2023	Total annuité d'emprunt	518 873 €	62 507 €	31 740 €	10 967 €	624 087 €
2022	Total annuité d'emprunt	396 221 €	62 507 €	31 740 €	10 931 €	501 399 €
2021	Total annuité d'emprunt	668 803 €	245 928 €	31 740 €	10 896 €	957 368 €

- En 2023, 4 emprunts se sont terminés (3 au budget général et 1 au budget Gite d'Hostiaz).
- En 2024, 1 emprunt se terminera (au budget Général).

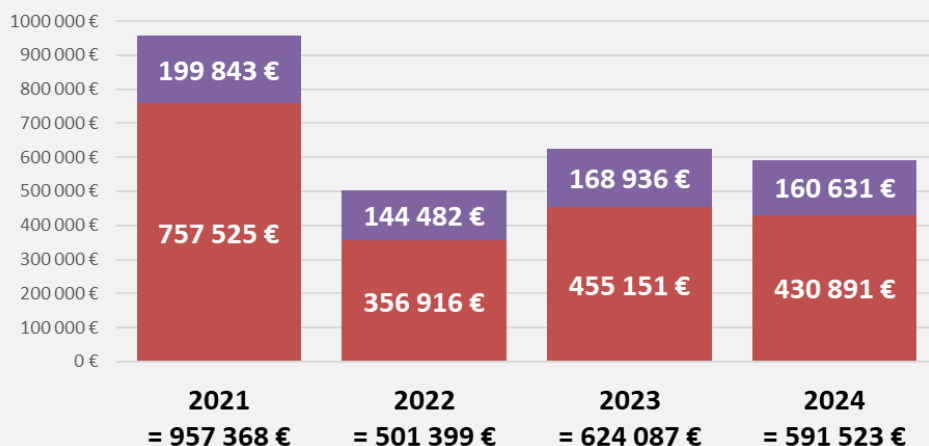
Répartition du CRD par Budget



La dette (hors emprunts nouveaux)

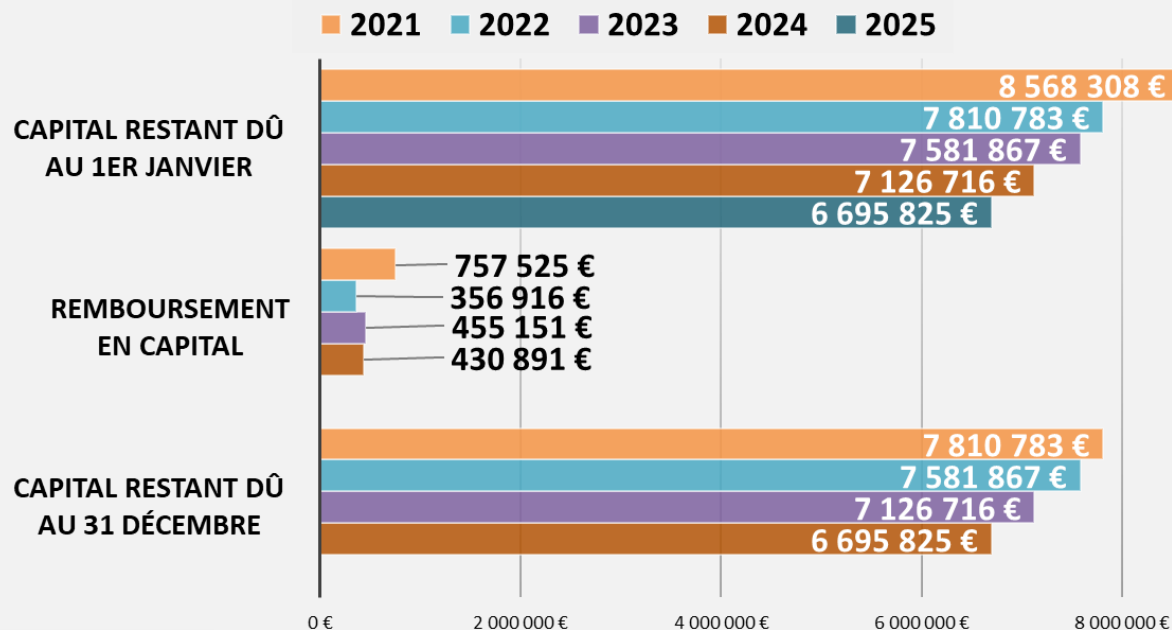
Entre le 1^{er} janvier 2021 et le 1^{er} janvier 2025, la dette par habitant diminue de 400 €.

ANNUITÉS CUMULÉES TOUS BUDGETS



■ Remboursement en capital ■ Intérêts

EMPRUNTS CUMULÉS TOUS BUDGETS



2021 : réaménagement dette régie ENERGIES avec paiement de certaines annuités à la fin du moratoire + 183 400 € d'annuités/2022.

2022 : réaménagement dette SFIL et CE budget GENERAL - 272 600 € d'annuités/2021.

Soit – 456 000 € en 2022 d'annuités/2021

2023 : + 142 970 € annuité de la SFIL décalée suite au réaménagement 2022 et – 20 290 € d'emprunts terminés/2022.

Soit + 122 690 € en 2023 d'annuités/2022

2024 : - 32 564 € d'emprunts terminés/2023.

Soit - 32 564 € en 2024 d'annuités/2023



Actualités

> les dernières dotations en ligne

- Fonds de solidarité régional : solde de la région
- Fonds de solidarité régional : versement au profit de la région
- Fonds de solidarité régional : prélèvement de la région

> les derniers critères en ligne

> les dernières notes d'information en ligne

- Note d'information FSDRIF 2023
- Note d'information FPIC (Métropole et DOM) 2023
- Note d'information FPIC (COM et Mayotte) 2023

Fiche Dotations commune : 01185 - PLATEAU D'HAUTEVILLE

Année de répartition : 2023

Caractéristiques physiques et financières de la commune

Code INSEE	01185
Nom de la commune	PLATEAU D'HAUTEVILLE

Dotations, attribution et contribution au titre des fonds de péréquation

D.G.F. montant total	DGF 2023 = 1 564 161 €	1 564 161
Dotation élu local (DPEL)		0
D.G.F. des communes : dotation forfaitaire (DF)		1 129 951
D.G.F. des communes : dotation d'amorçage		0
D.G.F. des communes : dotation de compétences intercommunales		-
D.G.F. des communes : dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)		0
D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale "bourg centre" (DSR BC)		232 447
D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale "péréquation" (DSR P)		183 509
D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale "cible" (DSR C)		0
D.G.F. des communes : dotation nationale de péréquation (DNP)		18 254
D.G.F. des communes : dotation d'aménagement des communes d'outre-mer (DACOM)		0
FPIC : Prélèvement de la commune isolée		-
FPIC : Versement au profit de la commune isolée		-
FPIC : Solde de la commune isolée		-
FSRIF : Prélèvement de la commune		-
FSRIF : Versement au profit de la commune		-
FSRIF : Solde de la commune		-
Dotation biodiversité et aménités rurales		0

DGCL - Critères de répartition des dotations
(interieur.gouv.fr)

Dotation globale de fonctionnement (DGF) | collectivités-locales.gouv.fr

Lien vidéo

Evolution de la DGF – DSR - DNP

La dotation nationale de péréquation (DNP) a remplacé le Fonds national de péréquation en 2004.

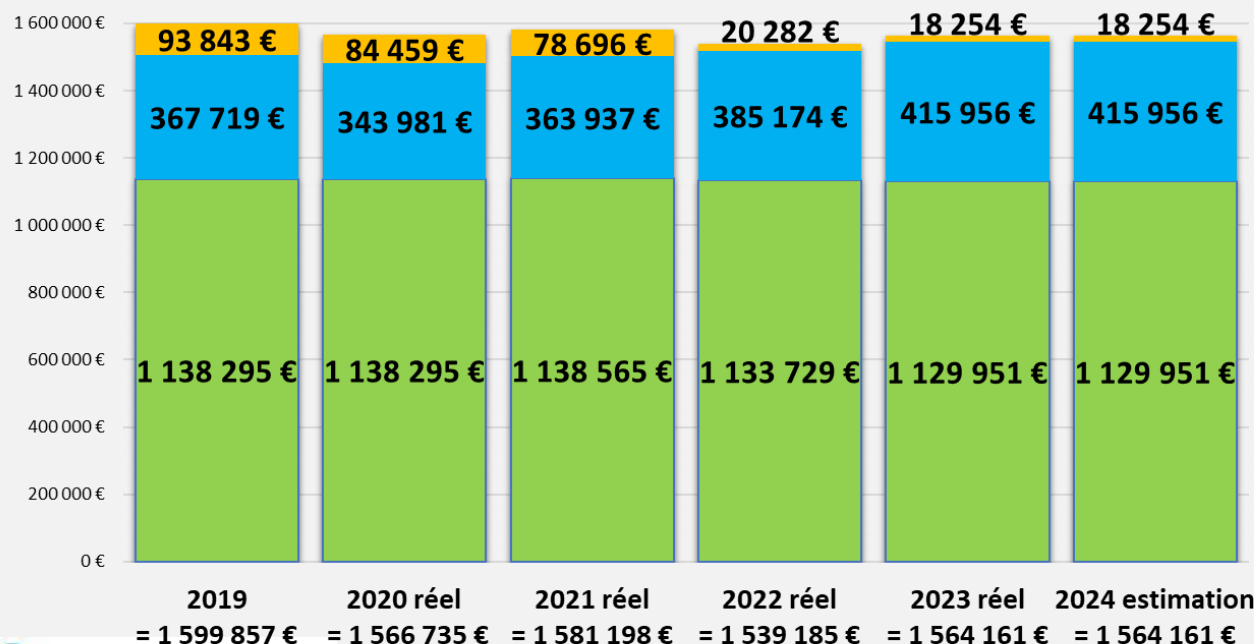
Elle a pour objectif de corriger les insuffisances de potentiel financier et de faiblesse de la base d'imposition sur les entreprises, c'est-à-dire de faire de la péréquation sur la richesse fiscale.

La dotation globale de fonctionnement (DGF), instituée par la loi du 3 janvier 1979, est un prélèvement opéré sur le budget de l'État et distribué aux collectivités locales pour la première fois en 1979 où elle succède au versement représentatif de la taxe sur les salaires (VRTS) fondée en 1967.

Son montant est établi selon un mode de prélèvement et de répartition fixé chaque année par la loi de finances.

La dotation de solidarité rurale (DSR) est un outil de péréquation en faveur des communes rurales avec la nouvelle dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

La DSR est réservée aux communes de moins de 10 000 habitants. Elle est composée de 3 fractions : la fraction bourg-centre ; la fraction péréquation ; et la fraction cible.



- Dotation nationale de péréquation (DNP)
- Dotation de solidarité rurale (DSR)
- Dotation forfaitaire (DF)

Fin de la bonification de la commune nouvelle en 2022 soit une diminution du total de – 42 013 € / 2021.

En 2024, le gouvernement a promis une hausse conséquente de la DGF non connue à ce jour.

Simulation 2024 à population constante et à droit constant



PLATEAU
d'HAUTEVILLE
COMMUNE

Accusé de réception en préfecture
0013-006723-2024-02-28-DE-2024-02-10-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

Les évolutions annuelles des autres recettes

- ❑ Les autres dotations et recettes fiscales évoluent positivement :
 - Taxes sur les pylônes,
 - Taxes sur l'électricité,
 - Compensations d'exonérations fiscales,
 - Fond départemental de péréquation de la taxe professionnelle.
- ❑ La Taxe additionnelle aux droits de mutations, TADE : la population étant passée sous la barre des 5000 habitants au 1^{er} janvier 2023, la TADE de l'année sera versée en 2024 (N+1) par le département.
- ❑ les recettes sur les produits bruts du CASINO se sont améliorées.
- ❑ Les recettes sur les carrières évoluent positivement +10% :
315 015 € HT en 2023 (285 574 € HT en 2022)
⇒ *Contrat indexé selon l'indice du TP01 - Index Travaux Publics*



Recettes CASINO



❑ DSP du CASINO de JEUX

La Délégation de Service Public du Casino de Jeux d'Hauteville-Lompnes attribuée à la Société du Casino d'Hauteville-Lompnes est effective depuis le 27 décembre 2021.

Le versement de la redevance sur le produit brut des jeux et la part dédiée à l'animation ont constitué jusqu'alors une recette importante du budget principal de la commune d'Hauteville-Lompnes, les conditions du nouveau contrat sont moins favorables que lors de la précédente DSP.

Cet équipement et cette activité restent un facteur incontournable, de notoriété, d'attractivité, de retour commercial et économique pour la commune.

La commune est aujourd'hui propriétaire du bâtiment du casino de jeux.

Le contrat prévoit la maintenance du Bâtiment et des équipements (Hors les murs et toit) par la SCHL au cours de la nouvelle DSP d'une durée de 10 ans.

En 2024, le délégataire prend à sa charge (avenant n°2) :

- les travaux d'ouverture du restaurant par la création d'une baie vitrée permettant l'accès direct à la terrasse extérieure,
- le remplacement par des LED des luminaires du parking,
- le renouvellement du panneau d'affichage numérique,
- la couverture de l'abri poubelle.

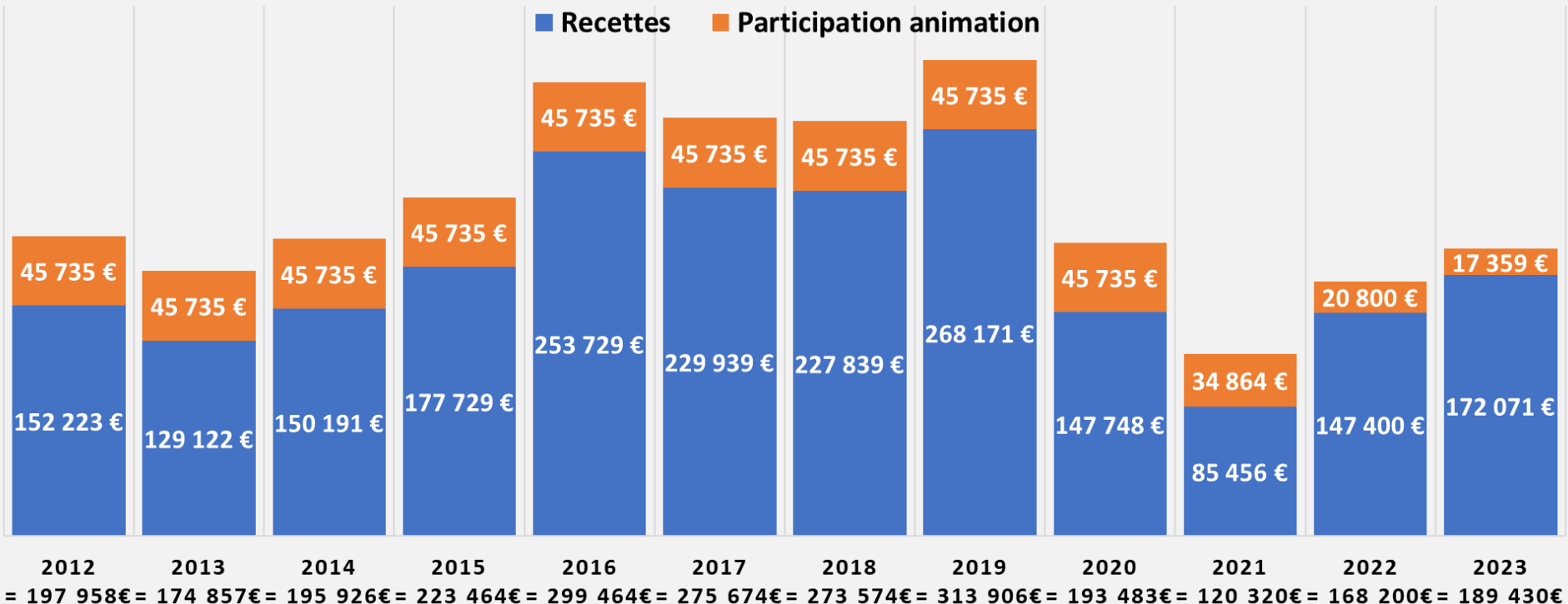
CASINO



❑ Recettes issues du produit brut des jeux du casino :

La commune a perçu 189 430 € en 2023 (168 200 € en 2022) soit environ 12,62 % d'augmentation entre 2022 et 2023.

La part dédiée à l'animation de la commune a été calculée selon les nouvelles modalités de la DSP (pour rappel : en 2021 et 2022, la somme de 45 735 € a été proratisée au nombre de jours de fermeture réels).



Hypothèses d'évolutions des dépenses de fonctionnement

❑ En 2023 :

- Les subventions versées aux associations par la commune nouvelle et celles reprises de l'ex CCPH ont représenté **75 220 €** (82 506 € en 2022).

Auxquels il faut ajouter :

- CCAS : **60 000 €** (63 000 € en 2022). En 2024, la résidence « les Nivéoles » est transférée à Dynacité.
 - Centre Social : **28 000 €** (21 250 € en 2022),
 - COS : **17 043 €** dont 12 243 € d'adhésion CNAS (Comité National d'Action Sociale).
- La commune poursuit l'estimation des coûts de mise à disposition des locaux aux associations.

❑ En 2024 :

- En ce qui concerne la masse salariale : **La maîtrise doit être de mise.** On inclut la part communale du financement partagé d'un chef de projet « petites villes de demain » (1/3 de 25% du poste). Certains départs ou périodes de surcharges de travail sont aujourd'hui compensés par des achats de prestations de services (exemple : communication, entretien cimetière, gestion salaires et contrats, plan de sobriété). Il est annoncé le versement d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle et l'attribution de 5 points d'indice majoré pour tous les agents (Inflation).

Hypothèses d'évolutions des dépenses de fonctionnement

❑ En 2024 (suite) :

- Les dépenses d'achat des énergies restent un poste important. À noter que la commune prend en charge pour l'ensemble des utilisateurs des bâtiments municipaux, les charges d'électricité, eau et chauffage. La commune poursuit son plan de sobriété et sensibilise l'ensemble de son fonctionnement à cela. La commune a bénéficié en 2024 d'un tarif exceptionnel par le contrat d'achat groupé conclut par le SIEA jusqu'au 31/12/2024. Le nouveau contrat sera moins favorable.
- Un examen détaillé au cas par cas des subventions sera réalisé pour optimiser les dépenses et poursuivre le soutien au tissu associatif et à l'évènementiel communal.
- Une certitude , le montant de la subvention au CCAS en augmentation ces dernières années pour pallier au déficit de gestion de la résidence autonomie « les Nivéoles » sera en diminution.
- Une évolution concernant le matériel informatique est à prévoir avec AMO, études serveur + parc, sécurité, RGPD, GED, et remplacement de matériels.
- La commune s'assure la maîtrise de tènements fonciers et immobiliers stratégiques par le biais de l'EPF 01 (acquisition sur 12 ans) :
 - Opérations Hôtel les touristes et immeuble Carrier (réalisées),
 - Opération terrains avenue de Lyon (réalisée),
 - Opération terrain et bâti sur Thézillieu (en cours).
- Une étude d'optimisation des montants de taxes foncières.
- Le taux du contrat d'assurance statutaire a été porté à 10,38 %. L'ensemble des contrats d'assurance devront être renégocié en 2024 pour prendre effet au 1^{er} janvier 2025.

Les engagements pluriannuels

Budget GENERAL Les engagements pluriannuels --- TTC ---

		Cout de l'opération en TTC	RESIDUEL FIN 2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
DIVERS										
Versement excédents eau/asst de 2018 à HBA	Fonctionnement	509 310	101 862	101 862	TRESORERIE					
	Investissement	269 572	53 914	53 914						
Travaux connexes de l'aménagement Foncier	* Valorisation du travail réalisé en interne régie directe	351 000	125 000	0*	0*	0*	0*	0*	0*	0*
RENOUVELLEMENT MATERIELS										
Renouvellement du parc informatique MAIRIE (en 2024 : audit informatique en cours)	Rotation de 5 ans des matériels	50 000	0	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000		
Renouvellement du parc informatique SCOLAIRE (en 2024 : audit informatique en cours)	Rotation de 5 ans des matériels	15 000	0	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000		
Renouvellement Poteaux incendie	3 ans	41 328	41 328	13 776	13 776	13 776				
Eclairage public (2024 : renouvellement de 100 luminaires et géoréférencement d'Hauteville pour intégration au SIEA)	Financé par la Taxe LEP	480 000	274 045	115 000	46 000	46 000	46 000	21 045		
Matériels au gymnase spécialisé		80 000	80 000	20 000	20 000	20 000	20 000			
TRAVAUX SUR BATIMENTS										
Mise en conformité Adap't des Bâtiments publics	10 ans (2020 année blanche)	246 408	141 370	26 926	26 926	26 926	26 926	26 926	6 740	
Isolation thermique combles (bât communaux / SIEA) hors grosse opération "obligation du décret tertiaire"	4 ans	24 000	16 865	6 000	6 000	4 865				

Suite des engagements sur page suivante



Les engagements pluriannuels (suite)

Budget GENERAL Les engagements pluriannuels --- TTC --- suite

		Cout de l'opération en TTC	RESIDUEL FIN 2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
TRAVAUX DIVERS										
Réfection trottoirs	3 ans	60 000	60 000	20 000	20 000	20 000				
Réfection Voiries	6 ans	480 000	480 000	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000	
Travaux de reprise sur les cimetières	5 ans	50 000	30 474	10 000	10 000	10 474				
		TOTAL	1 404 858	460 478						

Budget GENDARMERIE Les engagements pluriannuels --- HT ---

		Cout de l'opération en HT	RESIDUEL FIN 2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Construction d'une caserne de gendarmerie		4 228 133	4 046 094	2 000 000	1 364 063	682 031				
Maintenance	15 000 / an			0			15 000	15 000	15 000	15 000
		TOTAL	4 046 094	2 000 000						



Autres Engagements et contrats pluriannuels

BUDGET GENERAL :

FONCTIONNEMENT

- Contrat de chauffage, de la restauration scolaire, des télécommunications
- Contrat de Maintenance des copieurs, informatique, automatisme, Eclairage public ...
- Contrat des Assurances
- Contrat d'Entretien Espaces verts la FRETA
- Contrat de fourniture (Fioul, carburant, gaz, électricité),
- Contrat de transports scolaires
- Contrat de déneigement
- Contrat d'entretien cimetières
- Convention de mission d'archivage
- Participation des DSP (périscolaire et cinéma)

BUDGET GITE D'HOSTIAZ :

- Pas d'engagement pluriannuel

BUDGET LOTISSEMENT LE PLANACHAT :

- Pas d'engagement pluriannuel

BUDGET GENDARMERIE :

INVESTISSEMENT

- Opération de construction de la nouvelle caserne de gendarmerie : 4 228 133 € HT prévu

BUDGET FORET :

INVESTISSEMENT

- Plans AMENAGEMENT DES FORETS COMMUNALES – 20 ans :
Cormaranche-en-Bugey, Hauteville-Lompnes, Hostiaz (Nouveau Plan d'aménagement validé en février 2021) et Thézillieu (5 sections)

BUDGET REGIE DES ENERGIES :

INVESTISSEMENT & FONCTIONNEMENT

- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour suivre la DSP
- Etablissement des servitudes foncières et géoréférencement (dernière année)
- Schéma directeur (mise à jour)

BUDGET PETITE ENFANCE :

INVESTISSEMENT & FONCTIONNEMENT

- Plan de réaménagement et d'embellissement de l'Espace Petite Enfance (FME + FIPE)

Garanties d'emprunts



Délégations de services publics



❑ Cinéma Le Novelty

- AC fixée par la CLECT en décembre 2018 est de 42 787 € en fonctionnement et de 11 707 € en investissement.
- Reprise du déficit annuel : 7 009 € (bilan 2019), 17 083 € (bilan 2020), 1 466 € (bilan 2021).
- En 2021, cette compétence a été déléguée par le biais de DSP à la société CINEODE, à compter du 1^{er} juillet 2021, pour une durée de 6 ans. La participation annuelle de la commune est de 39 000 € / an.
- **Montant de la participation versée :**
 - **en 2021 :** 0 €
 - **en 2022 :** 58 500 € (19 500 € pour le 2nd semestre 2021 + 39 000 € pour 2022)
 - **en 2023 :** 39 000 €
- **Bilan :**
 - **2021 :** 1 435,50 €
 - **2022 :** 3 290,20 €
 - **2023 :** inconnu à ce jour

❑ DSP périscolaire et bibliothèque – ALFA 3A :

- La compétence périscolaire a été déléguée par le biais de DSP à l'association ALFA 3A, à compter du 1^{er} septembre 2021. La participation annuelle de la commune est de 178 572 € / an.
- En 2022 afin de simplifier le service offert aux familles ayant des enfants scolarisés dans les différents niveaux d'enseignement (maternelle et primaire), la commune de Plateau d'Hauteville a confié, par le biais d'un avenant, la gestion administrative des inscriptions périscolaires de la maternelle du Centre d'Hauteville-Lompnes à Alfa3A pour un coût supplémentaire de 3 826 € / an.
- **Montant de la participation versée :**
 - **en 2021 :** 52 293 € pour la période de septembre à novembre 2021. (décembre 2021, non facturé)
 - **en 2022 :** 133 928 € pour la période de janvier à septembre 2022.
 - **en 2023 :** 191 026 € (montant indexé au 1^{er} janvier 2023) + 3 826 € pour la période d'octobre 2022 à septembre 2023.
- **Bilan :**
 - **2021 :** + 15 211 €. Ce résultat est essentiellement dû à des charges salariales moins élevées que prévues, du fait de l'absence de recrutement d'un directeur en début d'exécution du contrat.
 - **2022 :** - 7 258,24 €
 - **2023 :** inconnu à ce jour
- La procédure de relancer la DSP a été validée au conseil de janvier 2024.

Compétence Enfance

□ Compétence Enfance :

- AC fixée par la CLECT en décembre 2018 est de 380 975 € en fonctionnement et de 53 500 € en investissement (soit un total de 434 475 €).



Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
----------	------	------	------	------	------

Total DEPENSES Fonctionnement	-587 570 €	-585 194 €	-555 611 €	-603 974 €	-624 117 €
Total RECETTES Fonctionnement	319 154 €	357 466 €	278 413 €	369 105 €	358 480 €
Résultat section FONCTIONNEMENT	-268 416 €	-227 728 €	-277 198 €	-234 869 €	-265 637 €

Total DEPENSES Investissement	0 €	-1 000 €	-3 660 €	-3 724 €	-8 495 €
Total RECETTES Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Résultat section INVESTISSEMENT	0 €	-1 000 €	-3 660 €	-3 724 €	-8 495 €

Résultat GLOBAL de l'exercice	DEFICIT de -268 416 €	DEFICIT de -228 728 €	DEFICIT de -280 858 €	DEFICIT de -238 593 €	DEFICIT de -274 132 €
--------------------------------------	------------------------------	------------------------------	------------------------------	------------------------------	------------------------------

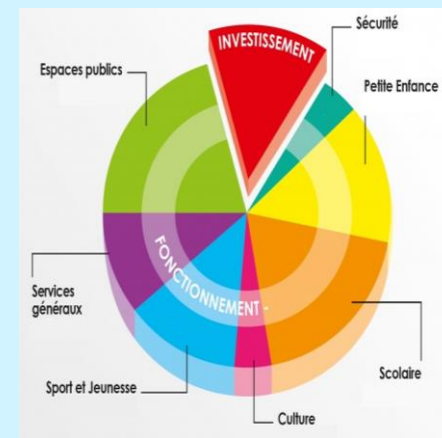
- La CAF a versé une aide exceptionnelle liée au COVID pour un montant total de 94 161 €. Le versement de cette aide a été réparti sur plusieurs années : 2020 (82 518 €), 2021 (216 €) et 2022 (solde 11 427 €). Elle a versé exceptionnellement en 2023 la somme de 4 725 €.
- En 2023, un audit a été réalisé par le prestataire SPQR pour un montant de 13 200 € TTC.
- À compter du 1^{er} janvier 2024, un budget annexe PETITE ENFANCE a été créé.
- Suite à l'audit, des travaux de réaménagement fonctionnel et d'embellissement de l'Espace Petite Enfance sont programmés pour un montant de 450 912 € TTC (375 560 € HT) avec un niveau d'aide de la CAF important FME de 192 000 € et du Département de 71 364 €.
- Et un projet innovant FIPE pour un montant de 167 340 € TTC (139 450 € HT) d'accompagnement en fonctionnement avec un niveau d'aide important à hauteur de 55 779 € par la CAF et 55 779 € par l'Etat.



Comptabilité analytique et M57

□ Comptabilité analytique :

- 2021 : affectation des factures par service réalisée
- 2024 : définition des domaines de la collectivité et structuration de la comptabilité analytique



□ la nomenclature M57 a été mise en place au 1^{er} janvier 2024

- À noter que la M4 et ses dérivés restent applicables aux services publics industriels et commerciaux (budget concerné la Régie des Energies).
- À noter que la M57 impose :
 - À partir de 2024, les amortissements seront calculés au prorata temporis
 - La prise en compte des autorisations de programme (AP) en investissement et des autorisations d'Engagement (AE) en fonctionnement

Principaux investissements

—  Principaux investissements (maintenus ou nouvellement inscrits en 2024) :

	Programmes d'investissements 2024	Mise en œuvre 2024	Etudes 2024	Montant estimé	Subventions	Emprunts envisagés	Autofinancement	Projet nouveaux	Impact VERT/ budget
GENDARMERIE	Construction de la gendarmerie			4 228 133 €	1 351 702 €	2 500 000 €	376 431 €		
Voirie	Route du bas Hauteville-Cormaranche tranche-1			46 000 €	18 400 €		27 600 €		
	Route du bas Hauteville-Cormaranche tranche-2 (mis en œuvre en 2024 si prog. mis en séparatif terminé)			41 000 €	16 400 €		24 600 €		
	Route accès à la via Ferrata d'HOSTIAZ			50 000 €	20 000 €		30 000 €		
	Route Thézillieu-Les Catagnolles			25 000 €	10 000 €		15 000 €		
	Rue des Fontanettes Hauteville			60 000 €	24 000 €		36 000 €		
	Sécurisation avenue de Bourg			20 000 €	8 000 €		12 000 €		
	RD8 Cormaranche - Eglise Sortie Sud-sécurisation + voie douce			300 000 €	120 000 €		180 000 €		
Matériel	Camion Nacelle ou fourgon nacelle			30 000 €	0 €		30 000 €		
	Matériel faucardage lésines			50 000 €	0 €		50 000 €		
Batiments	Menuiseries école Cormaranche			23 012 €	11 506 €		11 506 €		
	Menuiseries Hôtel Thézillieu			56 021 €	10 040 €		45 981 €		
	Menuiserie Centre social			4 481 €	0 €		4 481 €		
	Menuiserie divers bâtiments mairie Cormaranche			15 000 €	0 €		15 000 €		
	Isolation Salle des Fêtes			74 000 €	29 600 €		44 400 €		
	Espace Petite Enfance			375 760 €	309 364 €		66 396 €		
	Toiture Mairie de Cormaranche			80 000 €	32 000 €		48 000 €		

Suite des principaux investissements 2024 sur page suivante

Principaux investissements (suite)

❑ Principaux investissements (maintenus ou nouvellement inscrits en 2024) :

Suite

	Programmes d'investissements 2024	Mise en œuvre 2024	Etudes 2024	Montant estimé	Subventions	Emprunts envisagés	Autofinancement	Projet nouveaux	Impact VERT/budget
Réseaux secs	Renouvellement éclairage LED			76 650 €	40 538 €		36 112 €		
	Enfouissement ligne électrique de Bellecombe			37 200 €	10 850 €		26 350 €		
Station recharge vélos hydrogène	Mise en œuvre plateforme et raccordement			10 000 €	0 €		10 000 €		
Vidéoprotection	Installation de caméras de vidéoprotection			93 347 €	67 677 €		25 670 €		
Tourisme	Accès incendie Camping Thézillieu			5 000 €	0 €		5 000 €		
	Gîte MEYER étude Lindea recherche investisseur Auberge de jeunesse nouvelle formule			31 000 €	12 400 €		18 600 €		
	Aménagement abords Plan d'eau Lésines			102 330 €	81 864 €		20 466 €		
Equipements sportifs	Pose Main courante Terrain annexe			10 000 €	0 €		10 000 €		
	Matériel Gymnase Spécialisé			20 000 €	0 €		20 000 €		
	Eclairage du terrain d'entraînement			16 000 €	0 €		16 000 €		
	Rénovation salle omnisports			25 000 €	0 €		25 000 €		
	Club House Tennis			52 000 €	41 600 €		10 400 €		
Rénovation Petit Patrimoine	Roue du Moulin de Vaux (CEN + Section Vaux)			40 000 €	16 000 €		24 000 €		
Création d'un Bâtiment Photo voltaïque CTM	Habillage + Portes			100 000 €	0 €		100 000 €		

Suite des principaux investissements 2024 sur page suivante

Principaux investissements (suite)

❑ Principaux investissements (maintenus ou nouvellement inscrits en 2024) :

Suite

	Programmes d'investissements 2024	Mise en œuvre 2024	Etudes 2024	Montant estimé	Subventions	Emprunts envisagés	Autofinancement	Projet nouveaux	Impact VERT/budget
Projet Renouveau	Etudes Terrain Biajoux et centre ville			20 000 €	0 €		20 000 €		
Projet Place Dr Rougy Parc du Pontet	Etude scénario à choisir / esquisses CAUE			20 000 €	0 €		20 000 €		
Mise en valeur des carrières	en collaboration avec La Sté des Carrières BLANC (observatoire d'interprétation)			10 000 €	0 €		10 000 €		

Avec Gendarmerie	6 146 934 €	2 231 941 €	2 500 000 €	1 414 993 €
Sans Gendarmerie	1 918 801 €	880 239 €	- €	1 038 562 €
	Total programmes	Subventions	Emprunts	Autofinancement

❑ Programme Ventes de patrimoine

Programme Ventes de patrimoine	IME la Savoie	290 000 €	Promesse signée	2024
	Appartements ancienne école Cormaranche	71 000 €		2024
	Appartement trésorerie	110 000 €	en négociation	2024
		471 000 €		

Conclusion – Orientations

La maîtrise des consommations par rapport à l'augmentation du coût des énergies.

La recherche d'un taux de subventionnement maximum sur chaque projet (Etat, Europe, Région, Département, Commissariat de Massif) reste la clef de notre capacité à investir.

La contractualisation qui va se généraliser avec nos financeurs institutionnels sur ce mandat, nécessite d'affiner notre Plan Pluriannuel d'Investissements à 4 ans.

La diminution des produits de la forêt.

La hausse des charges de personnel, par l'attribution au 1^{er} janvier 2024 de 5 points d'indice majoré (soit 24,60 €/brut par agent/élu) et par l'instauration de la prime pouvoir d'achat, devrait être compensée par la hausse de la recette fiscale issue de la hausse des bases d'imposition et par l'ajustement promis par le gouvernement lors de l'AG des maires de la DGF.

Objectif : permettre le maintien de la capacité d'autofinancement de la commune.

- Maîtrise et rationalisation des dépenses de fonctionnement.
- Maintien d'une offre de terrains constructibles, travail en lien avec des investisseurs immobiliers permettant l'installation de nouvelles familles.
- Patrimoine : objectif se recentrer sur le patrimoine utile et possible à maintenir.
- Réflexion sur l'évolution des hébergements touristiques (concrétisation des projets écolodges Terre ronde et Thézillieu et Devenir du gîte MEYER en 2024, amélioration des gîtes existants).
- Ouvrir un Plan Pluriannuel d'Investissement pour le gymnase spécialisé gym.
- Établissement d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour la maintenance annuelle de la voirie.



Conclusion – Orientations (suite)

- Etude des possibilités offertes par les dispositifs d'aide nouvellement publiés par l'état :
 - ✓ Fonds vert (soutien à l'amélioration énergétique des bâtiments scolaire, candidature à déposer pour l'école maternelle du centre),
 - ✓ Suite aux Conclusions de l'Audit Petite enfance sur l'évolution des locaux et du bâtiment de la structure=>engagement du programme de requalification du bâtiment.
- Lancement d'études :
 - ✓ Parc du Pontet
 - ✓ Commercialisation du Gite MEYER
 - ✓ Traverse de Cormaranche avec voie douce
 - ✓ Rénovation de la salle omnisport,
 - ✓ Programme global de réfection de voirie Ancienne route de Cormaranche, Thézillieu, Hostiaz, Rue des Fontanettes.
- Travail sur le PLUIH (définition des zonages constructibles – habitat – économie - tourisme loisirs - zones d'accélération des énergies renouvelables).
- Poursuite des travaux de mise à jour des locaux de la mairie (accueil).
- Toiture de la mairie de Cormaranche en Bugey.
- Trajectoire de gestion et budgétaire à maintenir et à conforter :
« *Des finances sainespour une commune sereine !* »

